

101 Présence internationale

SOMMAIRE: 2. ÉDITO 3. DISPARITIONS FORCÉES AU MEXIQUE
 4. LA PAIX EN COLOMBIE ? 5. LE ROLE DES FEMMES DÉFENSEURS 6. ENTRETIEN AVEC
 UNE VOLONTAIRE DE PBI COLOMBIE 7. CONFÉRENCE SUR L'INTERVENTION CIVILE DE PAIX
 8. TOURNÉE EN AVRIL DE DEFENSEURS COLOMBIENS / S'ENGAGER AVEC PBI



«Le crime contre Bertha Cáceres, défenseure des droits humains et du peuple autochtone Lenca et de ses droits, le 3 mars dernier, a mis à jour le système de criminalisation de la défense des droits fondamentaux qui devient de plus en plus dangereuse au Honduras [...] Il nous reste la foi et l'espérance, pour cela nous devons continuer notre lutte en faveur des droits humains malgré les circonstances, la peur paralyse mais l'action nous libère. »

LA JOURNALISTE DINA MEZA, ACCOMPAGNÉE PAR PBI HONDURAS DEPUIS 2013

Edito



Le 3 mars dernier, nous apprenions avec beaucoup de tristesse et d'indignation l'assassinat de l'emblématique défenseuse des droits environnementaux Berta Cáceres, leader de la communauté Lenca et coordinatrice du Conseil Citoyen des Organisations des Peuples Amérindiens (Copinh). En 2015, elle avait gagné le Prix Goldman pour l'environnement pour la défense de la terre et des ressources naturelles, notamment pour sa campagne contre le projet hydroélectrique Agua Zarca, qui bloquerait l'accès des communautés Lenca à la rivière Gualcarque, fleuve sacré et source majeure d'eau et de nourriture. Deux semaines plus tard, c'était au tour de Nelson García, également membre du Copinh, d'être assassiné. Ces deux meurtres confirment le rapport de l'ONG Global Witness, en 2015 qui plaçait le Honduras en tête des pays les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement : entre 2010 et 2015, 109 d'entre eux ont été assassinés.

Ces assassinats s'accomplissent dans un contexte d'exploitation effrénée des ressources naturelles. Au mépris de la démocratie, de la consultation des peuples autochtones, le gouvernement du Honduras impose une défiguration à grande ampleur de son territoire. Les dégâts environnementaux, notamment la pollution de l'eau et des terres due à l'utilisation incontrôlée de cyanure et de mercure pour l'extraction des minerais, ont un impact direct et durable sur la population locale.

Dans les quatre pays d'Amérique latine, le Honduras, le Guatemala, la Colombie et le Mexique, où les Brigades de paix internationales accompagnent des défenseurs de l'environnement, ces derniers sont régulièrement victimes d'agressions, d'attaques, de menaces et d'assassinats pour avoir voulu défendre leur territoire et s'opposer aux mégaprojets.

Tant que les gouvernements feront le choix de défendre des intérêts économiques au détriment des populations locales, tant que l'environnement ne sera vu que comme une ressource à exploiter et non à préserver, tant que la défense des droits fondamentaux sera une activité à risque mortel, alors les défenseurs de l'environnement auront besoin du soutien de la communauté internationale. Plus que jamais, le travail d'accompagnement et de protection de PBI auprès de ces défenseurs de l'environnement est nécessaire.

NOËL MAMÈRE
DÉPUTÉ D'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

Disparitions forcées au Mexique

LE 25 JANVIER 2016, PBI FRANCE A REÇU DIANA IRIS GARCIA, DÉFENSEURE MEXICAINE DES DROITS HUMAINS. DIANA IRIS GARCÍA FAIT PARTIE DES FORCES UNIES POUR NOS DISPARUS À COAHUILA (FUUNDEC), COLLECTIF QUI REGROUPE DES FAMILLES DE DISPARUS DANS L'ÉTAT DE COAHUILA, AU NORD DU MEXIQUE.

Le fils de Diana Iris Garcia a disparu en février 2007. Depuis, malgré les nombreuses démarches entreprises auprès des autorités locales, sa famille est sans nouvelles de lui. En 2009, face à l'absence de réaction de la part des autorités mexicaines, plusieurs familles de Coahuila se sont regroupées en un collectif (FUUNDEC) ayant pour but d'enquêter sur les disparitions et de faire du plaidoyer. En 2011, une branche nationale du collectif est créée, les Forces unies pour nos disparus au Mexique (FUUNDEM). Ce collectif documente actuellement 290 cas de disparitions et apporte un soutien aux familles des disparus, soutien vital dans un pays où la corruption et l'impunité des autorités ainsi que l'intimidation des familles et des défenseurs des droits humains sont monnaie courante. Au-delà du soutien qu'apporte FUUNDEC aux familles de disparus, le collectif lutte au quotidien pour informer et effectuer un travail de plaidoyer auprès des autorités locales, nationales, régionales et internationales afin que de nouvelles lois et dispositifs de recherche soient adoptés et correctement mis en place. Le FUUNDEC est appuyé par deux organisations de droits humains, Fray Juan de Larios et le centre Juan Gerardi, que PBI Mexique accompagne depuis 2013.

Le fléau des disparitions forcées au Mexique

Depuis 2006, le Mexique vit une véritable crise touchant le respect des droits humains que le gouvernement de Peña Nieto, au pouvoir depuis 2012, n'a pas su endiguer. Le nombre de disparus ne cesse d'augmenter. Ainsi, ils seraient selon les chiffres officiels plus de 27 000, chiffre que les organisations de droits humains estiment bien en deçà de la réalité : selon



Depuis la disparition de son fils en 2007, Diana Iris Garcia s'est retrouvée confrontée à l'inaction de l'Etat mexicain, incapable de faire face à la vague de disparitions sans précédent qui secoue le Mexique depuis 2006

Diana Iris Garcia, il pourrait atteindre le double. Il est en effet difficile d'avoir une idée exacte du nombre de disparus puisque beaucoup de personnes ne sont jamais retrouvées, et parmi celles qui le sont, nombreuses, retrouvées dans des fosses communes clandestines, ne sont pas identifiables. Parmi ces disparus, un grand nombre relèvent de ce que les Nations unies appellent des disparitions forcées « lorsque des personnes sont arrêtées, détenues ou enlevées contre leur volonté ou privées de toute autre manière de leur liberté par des agents du gouvernement, de quelque service ou à quelque niveau que ce soit, par des groupes organisés ou par des particuliers, qui agissent au nom du gouvernement ou avec son appui direct ou indirect, son autorisation ou son assentiment ». Dans tous ces cas, la responsabilité de l'Etat est impliquée.

Des défenseurs menacés

Au quotidien, les défenseurs des droits humains au Mexique sont constamment sous pression. Plusieurs membres de FUUNDEC et des autres collectifs se voient régulièrement menacés et intimidés par des groupes du crime organisé ou par des autorités locales. Ainsi, le 15 janvier 2016, la mère d'un disparu Cornelia San Juan Guevara Guerrero a été assassinée. Malgré ce climat d'insécurité les familles des disparus continuent à s'unir et à réclamer justice pour leurs proches. Depuis 2012, le 10 mai, jour de la fête des mères, collectifs et familles de disparus manifestent dans la ville de Mexico pour réclamer justice. Chaque année leur nombre grandit.



Diana Iris Garcia a rencontré Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains

Une tournée européenne de plaidoyer

Diana Iris García insiste sur l'importance de sensibiliser le plus grand nombre sur le sujet au-delà des frontières, car la mobilisation de la communauté internationale face au fléau des disparitions forcées peut faire avancer les choses, comme cela a été le cas avec les 43 disparus d'Ayotzinapa. Durant son séjour en France, outre une rencontre avec nos partenaires habituels, des journalistes et le Ministère des affaires étrangères, Diana a pu échanger avec des représentants des Nations unies

comme Michel Forst, rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme, ou Emmanuel Decaux du Comité des disparitions forcées des Nations unies. Elle a également rencontré Dominique Attias, vice-bâtonnière de l'ordre des avocats de Paris et Anne Souléliac, responsable droits de l'homme du Barreau de Paris. Enfin, une conférence publique avec l'ACAT a été organisée à la Fondation Jean Jaurès.

Chloé Rabiet

La paix en Colombie ?

Depuis le 19 novembre 2012, des négociations de paix sont en cours à La Havane entre le gouvernement colombien et les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC). Ces négociations se déroulent sous l'égide de Cuba et de la Norvège en tant que pays garants et du Chili et du Venezuela comme facilitateurs. Afin de mettre fin au conflit qui dure depuis près de 60 ans et qui a déjà fait plus de 220 000 morts et environ 6 millions de déplacés, les pourparlers se structurent selon un agenda en six points sur lesquelles les deux parties doivent se mettre d'accord. Des accords ont été trouvés sur les quatre premiers points, mais la signature des accords de paix qui devait avoir lieu le 23 mars 2016 a été repoussée car les négociateurs doivent encore se mettre d'accord sur les deux derniers points.

L'enjeu de la terre et de la question agraire : la loi sur la restitution des terres (2011) n'a permis qu'à 1% des paysans déplacés de récupérer leurs terres et les dernières initiatives gouvernementales promeuvent un modèle agraire reposant sur la concentration foncière. Alors que le préaccord du 26 mai 2013 tend à redonner leurs terres aux paysans et aux communautés rurales et à lutter contre les inégalités sociales (éducation, infrastructures, etc.), les superficies et les zones concernées ne sont pas définies. Ce dernier accord reste donc malheureusement trop flou sur ses modalités de mise en œuvre effective.

La participation politique : Le préaccord du 6 novembre 2013 a pour but de favoriser l'ouverture démocratique à d'autres partis politiques et la réinsertion civile et politique des FARC. L'accord prévoit également des mesures afin de favoriser la représentation et l'exercice des mouvements sociaux.

Les trafics illicites : Signé le 16 mai 2014, ce préaccord prévoit d'éradiquer le trafic de drogue mais aussi de lutter contre la consommation des drogues illicites en accompagnant les consommateurs.

La justice transitionnelle et les victimes : Dans l'agenda des négociations, la question des réparations aux victimes est centrale et le 15 décembre 2015, le préaccord s'articule autour d'un « Système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition » à travers notamment la création d'une commission de la vérité pour faire la lumière sur les exactions commises pendant le conflit. Sont prévues aussi les modalités de jugement des responsables du conflit, selon lesquelles les guérilleros ne seront pas les seuls susceptibles d'être poursuivis puisque tous ceux qui ont pris part au conflit directement ou indirectement pourront être poursuivis par le tribunal spécial pour la paix.

L'arrêt des combats et le dépôt des armes : Un accord doit encore être trouvé sur les modalités de fin du conflit avec la mise en place d'un cessez-le-feu bilatéral et le désarmement des quelques 7 000 combattants des FARC. Cependant il n'a toujours pas été fixé de date limite pour la fin du désarmement, qui selon les FARC représenterait une soumission liée au fait de se rendre alors qu'ils ne sont pas battus militairement et qu'ils participent librement aux négociations.

La mise en place des accords : Le dernier point qui freine le terme du dialogue de paix est celui de la validation officielle des accords. La Constitution colombienne prévoit 3 mécanismes de participation citoyenne : le référendum, le plébiscite et la consultation populaire (notamment pour convoquer une Assemblée constituante). Le gouvernement propose un plébiscite tandis que les FARC préfèrent la convocation d'une Assemblée constituante, « seul mécanisme permettant selon eux de passer définitivement à l'étape de la construction de la paix en intégrant tous les Colombiens. »



Manifestation à Bogotá en faveur des accords de paix en avril 2015

Il semble aujourd'hui certain que des compromis seront trouvés sur les deux derniers points. Pourtant, si le processus de paix est sur le point d'aboutir avec la guérilla, les risques de nouvelles violences sont très préoccupants car les FARC ne sont pas le seul groupe armé dans le pays et la phase publique de négociations avec l'ELN n'a toujours pas commencé. Ce qui inquiète le plus la société civile est la recrudescence des exactions des paramilitaires, phénomène considéré actuellement comme la principale menace pour la paix. Ils ont agi pendant 25 ans contre la guérilla avec la complicité de l'armée colombienne, et aujourd'hui ils investissent les régions

libérées par les FARC. De plus, l'absence de garanties pour les défenseurs des droits humains est préoccupante, ces derniers subissant continuellement des violences : depuis le début des négociations de paix en 2012, les attaques et assassinats à leur encontre n'ont jamais été aussi nombreux. En 2015, on note une augmentation des agressions de 13%. Ainsi, la fin de la guérilla des FARC ne sera pas synonyme de paix en Colombie si l'Etat ne s'engage pas aux côtés des communautés victimes du conflit en construisant un véritable Etat de droit.

Aurore Choquet

Le rôle des femmes défenseuses en Colombie

PBI accompagne depuis plus de 20 ans de nombreuses femmes défenseuses des droits humains et s'intéresse depuis quelques années à la particularité de leur situation. Selon la Coalition internationale des femmes défenseuses dont fait partie PBI, « les idéologies patriarcales et hétéro-normatives modèlent les contextes divers et interconnectés au sein desquelles travaillent les femmes défenseuses [...] facteurs qui influencent le développement des structures et institutions sociales, croyances et normes culturelles et religieuses, lois, politiques et autres formes de discours politiques qui perpétuent la discrimination de genre et les inégalités »



En Colombie, la violence contre les femmes est parmi la plus élevée au monde, avec un nombre de féminicide en augmentation depuis quelques années : en 2014, plus de mille femmes ont été assassinées. Les femmes représentent la majorité des victimes du conflit armé qui sévit en Colombie depuis plus de 50 ans : entre 1995 et 2011, 2,7 millions de femmes ont été déplacées de force, parmi lesquelles 16% se sont déclarées victimes de violences sexuelles.

Les femmes défenseuses continuent d'être une des catégories les plus vulnérables : entre juin et septembre 2015, 61% des

attaques enregistrées contre des défenseurs en Colombie étaient dirigées contre elles, avec dans la plupart du temps un caractère sexuel et sexiste. Ainsi, pour PBI en Colombie, le défi est continu car il s'agit de trouver des outils de protection avec une approche différentielle adaptée aux formes choisies par les femmes pour résister et défendre leurs droits.

Il existe en Colombie de nombreuses organisations de femmes, et ces dernières années, elles ont remporté de grandes victoires : loi reconnaissant le féminicide, augmentation des peines pour les attaques à l'acide, application d'une approche de genre dans la protection des défenseuses ou encore une loi garantissant l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles.

Les femmes jouent également un rôle central dans le processus de paix. Il y a 15 ans, le conseil de sécurité de l'ONU adoptait une résolution historique établissant le rôle des femmes comme agents de changement dans la prévention et la résolution des conflits et l'impact différentiel que produisent les conflits sur les femmes, soulignant la nécessité d'inclure les femmes dans tous les aspects des processus de paix.

La sous-commission « genre » des discussions de paix de la Havane constitue un important espace de discussion sur les thèmes de violence sexuelle et de genre au sein du conflit ou encore sur la place des femmes combattantes. Pourtant, l'inclusion des femmes reste limitée et incomplète, notamment concernant la reconnaissance du leadership des femmes et leur participation dans tous les efforts visant à établir la paix, la sécurité et la promotion des droits humains, nécessaires selon les organisations de femmes pour prévenir et résoudre les conflits et construire la paix.

Camille Bossé

Retrouver la publication de PBI Colombie sur les femmes leaders : <https://pbicolombiablog.files.wordpress.com/2016/03/160309-press-quality.pdf>

Interview de Pauline Sfez

PAULINE A INTÉGRÉ L'ÉQUIPE D'URABÁ EN JUILLET 2015. ELLE NOUS RACONTE CES PREMIERS MOIS AVEC PBI COLOMBIE.



Accompagnement à la Communauté de Paix de San José de Apartadó pour la commémoration de la semaine sainte et en souvenir des membres de la communauté assassinés pendant le conflit.

— Comment se sont passés tes premiers mois sur le terrain ?

J'ai intégré l'équipe d'Urabá au mois d'août 2015. J'étais alors la seule nouvelle à entrer dans un groupe plutôt nouveau lui aussi, la plupart des volontaires étant arrivés au mois de février. La formation est toujours un moment assez intense, pour l'équipe qui doit trouver le temps au milieu de son travail quotidien pour préparer la formation et pour celui qui arrive, qui entrevoit petit à petit la quantité d'informations à enregistrer sur le fonctionnement de PBI, les processus accompagnés, le contexte, la particularité des zones dans laquelle on se trouve. Ce que je recherchais à Urabá c'était surtout de pouvoir me centrer sur un nombre restreint de processus pour pouvoir mieux les connaître et à travers eux comprendre la région dans laquelle je me trouve.

Je ne regrette pas mon choix, l'équipe d'Apartadó n'accompagne que trois organisations mais à travers eux plusieurs processus, et c'est une chance de pouvoir avec le temps établir une relation plus personnelle avec les accompagnés. Je suis du genre à tarder un peu à établir des relations de confiance avec les gens et ici je peux y arriver parce que je suis plus souvent en contact avec les mêmes accompagnés. Au début ce n'est pas facile, on veut poser beaucoup de questions sans oser ou en oubliant constamment les réponses qui se noient dans la quantité d'informations qu'on reçoit en arrivant, on rencontre beaucoup de gens dont on a du mal à fixer les visages et les noms. Mais dans tous les cas, les contacts ont été bons dès les débuts, PBI est présent depuis pratiquement ses débuts en Colombie auprès de ces organisations et on sent qu'une confiance assez grande, qui dépasse les brigadistes actuellement sur le terrain, s'est établie.

— Quelles sont les conditions de travail ?

Depuis mon arrivée l'équipe est passée par des mois sans accompagnement, et d'autres où les urgences s'enchaînent. Tout est bien sûr très lié aux changements dans le contexte national, et régional. Mais c'est aussi ce qui fait le charme du travail, ça peut être très fatigant, mais on n'intègre généralement pas PBI parce qu'on aime être assis derrière un bureau 8h par jour. Dans tous les cas, le grand défi c'est de ne pas céder au stress ou à l'ennui, c'est plus facile dans certains lieux que dans d'autre. Disons qu'à Apartadó c'est un peu plus dur qu'ailleurs de trouver des moyens de couper avec le travail, la maison et PBI, mais chacun trouve la façon de le faire. Ici on a la chance d'être à 1h30 de la plage et d'avoir une maison agréable. PBI essaie de favoriser que la place et la voix de chacun soit respectée, toute décision doit être discutée au sein de l'équipe et entre les différentes équipes quand ça implique des changements au niveau du projet.

— Sur quelles thématiques travailles-tu ?

L'équipe d'Apartadó accompagne majoritairement deux processus : la communauté de paix de San José de Apartadó et la Comisión Intereclesial de Justicia y Paz dans ses activités auprès de différentes communautés de la région. Il s'agit dans les deux cas de victimes directes du conflit, déplacées à partir des années 1990 par les massacres commis par les militaires et les paramilitaires qui ont eu lieu dans la région. Le cas de la communauté de paix est intéressant puisque la communauté a décidé de rompre ses relations avec le gouvernement et a développé un projet de communauté indépendante du gouvernement à tous les niveaux. La communauté cherche à être auto-suffisante alimentaires et a développé un projet agricole basé sur la production de cacao biologique et sur le commerce équitable.

La communauté de paix est un caillou dans la chaussure des différents acteurs qui veulent s'assurer le contrôle de la région, donc même si la Communauté a su s'organiser pour assurer sa protection, ses leaders restent menacés. Le cas des communautés qu'accompagne la Comisión Intereclesial de Justicia y Paz est celui de victimes de l'opération Génésis, de l'opération Septembre noir qui ont été contraintes de se déplacer à la suite de ces offensives militaires-paramilitaires. Certains habitants ont décidé de revenir sur leurs terres qu'ils ont trouvées occupées par des entrepreneurs, transformées en plantation de palmier à huile, en zones d'élevage extensif. Les communautés se sont organisées en différentes Zones Humanitaires pour assurer leur protection et le gouvernement colombien a reconnu dans certains cas que les entrepreneurs occupaient illégalement les territoires. Les thèmes sur lesquels

je travaille depuis Urabá sont donc directement liés aux déplacements internes causés par le conflit. Les communautés que nous accompagnons ont élaboré des propositions très intéressantes en faveur de la paix. La question de la défense de la terre et des territoires, du mode de vie paysan est bien sûr au centre de leur lutte aussi.

— **Confrontée à la réalité du terrain, comment perçois-tu le processus de paix en cours ?**

C'est assez paradoxal d'entendre tellement parler de paix au niveau national quand au niveau régional et pour une partie de la population la situation est tout autre. La progression des négociations à La Havane et l'annonce de la signature des accords de paix pour le mois de mars ont eu pour effet de compliquer les choses dans la région d'Urabá : la probable démobilisation des FARC modifie l'équilibre dans les territoires, les partages actés entre les différents groupes armés pour le contrôle des territoires. Urabá est une zone extrêmement stratégique pour tous les types de commerce et de trafics : elle connecte la côte Pacifique à la côte Atlantique, à quelques

heures de la frontière avec le Panama. La démobilisation des FARC ouvrirait l'accès pour d'autres acteurs aux territoires que contrôle pour l'instant la guérilla. C'est plutôt à ça qu'on a assisté ces derniers mois : une progression des groupes paramilitaires Autodéfenses Gaitanistes de Colombie, des combats avec la guérilla, un renforcement dans certaines zones de l'ELN.

En même temps certains des grands chefs paramilitaires qui avaient bénéficié de peines encadrées de la loi de Justicia y Paz commencent à sortir de prison. Tous ces éléments font que loin de se sentir rassurés par la signature des accords de paix, les populations la redoutent. Il est clair pour beaucoup que la fin officielle du conflit servira aussi à attirer des investissements économiques, principalement pour l'exploitation minière et agricole. Sur le terrain on constate d'une part que les tensions liées directement au conflit n'ont pas été résolues (processus de restitution des terres, menaces contre les défenseurs etc.) et d'autre part que la fin du conflit impliquera sûrement de nouvelles luttes pour la défense de la terre et des territoires.

Propos recueillis par Camille Bossé

La gestion civile des conflits

Le futur de l'intervention en zone de crise doit-il être placé entre les mains de civils, et non plus de militaires ? C'était la question au cœur de la conférence organisée par PBI, en partenariat avec l'AFEDS-IHEDN (Association pour la formation et les études de défense et de sécurité de l'Institut des hautes études de défense nationale), le 15 mars dernier à l'École militaire de Paris, qui a réuni 100 participants.

Très forte sollicitation des forces armées, besoin d'anticipation et de réactivité face à la vitesse d'expansion des crises, coûts financiers et humain des opérations : ce constat, dressé par Cécile Dubernet, doit appeler à modifier les outils « traditionnels » de gestion des crises. Dans un contexte mondial théâtre de conflits armés en expansion, chiffres à l'appui, la Présidente du Comité français pour une Intervention Civile de Paix (Comité ICP) met en lumière la nécessité de remettre « en cause l'efficacité des interventions militaires et des programmes de reconstruction onusiens ». L'intervention civile de paix (ICP) trouve ici tout son sens.

Portant un regard cynique sur les ressorts économiques des conflits, Andres Gutierrez est un défenseur passionné des méthodes d'ICP. Déployé au Soudan du Sud avec l'ONG Nonviolent Peaceforce, ce Mexicain plaide pour une action rapide et ciblée auprès des populations civiles. Pour renforcer son argumentation, Andres Gutierrez s'appuie sur sa propre expérience : à Bor, dans l'Etat de Jonglei, l'humanitaire raconte ainsi comment son organisation a réussi avec succès l'évacuation de plus d'un millier de membres de l'ethnie Nuer. L'opération, montée dans un contexte sécuritaire extrêmement instable et alors que le programme des Nations Unies, la MINUSS, souffrait d'un important déficit de confiance, a notamment pu



être réalisée en renforçant les réseaux locaux de protection et en mettant sur pied un véritable protocole de sécurisation des déplacés ainsi qu'une stratégie d'accompagnement.

Face à ces deux visions « pro-ICP », le colonel Yves Durieux tempère ; ce militaire de formation, qui s'est frotté pendant plus d'une décennie à de nombreux terrains conflictuels, notamment en Afrique pour des missions onusiennes, n'est pas néophyte dans le domaine de l'ICP. Ayant lui-même dû déployer des outils non violents de médiation et de négociation - par exemple pour empêcher des combats imminents entre factions rivales en Yougoslavie - Yves Durieux reconnaît l'efficacité de l'ICP à bien des égards, un des principaux obstacles à l'expansion de l'ICP restant, pour ce dernier, l'écueil du transfert de compétences techniques entre le secteur humanitaire, attaché à son indépendance, et le secteur militaire.

Marion Riffault

Tournée de défenseurs Colombiens

Le père Alberto Franco est membre de l'ONG de droits de l'Homme Commission Inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP), accompagnée par PBI depuis 1994. Le travail de la Commission se centre sur l'accompagnement intégral et les processus communautaires dans les communautés et organisations afro descendantes, métisses et autochtones qui affirment leur droits de manière non-violente dans les zones affectés par le conflit armé et dans les zones où les droits humains et environnementaux sont constamment bafoués, face à l'implantation de mégaprojets économiques.

Jani Silva est représentante légale de l'association de développement intégral durable Pela Amazonica (Adispa), à Puerto Asis, dans le département de Putumayo, au sud-ouest du pays. Depuis de nombreuses années, elle dénonce les graves violations de droits humains et infractions au droit humanitaire causées par des entreprises pétrolières, ce qui lui vaut d'être régulièrement menacée et harcelée par des groupes armés illégaux et des acteurs privés de la zone.

Alors que les négociations de paix sont en voie d'aboutir en Colombie, les attaques contre les défenseurs des droits humains n'ont jamais été aussi nombreuses : en 2015, 63 défenseurs ont été assassinés et 682 agressés, un triste record pour un pays qui connaît déjà une situation très préoccupante en matière de protection des droits humains. Les principales victimes de ces agressions sont des défenseurs d'organisations de base, habitant dans des zones reculées du pays.

Cette tournée, organisée dans plusieurs pays européens, vise à attirer l'attention de la communauté internationale sur la problématique des droits humains en Colombie et particulièrement sur l'impact des mégaprojets économiques sur les populations locales et la persistance des groupes paramilitaires, principale menace pour la paix et la sécurité post-conflit en Colombie.

Camille Bossé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Lors de l'Assemblée Générale de PBI France le 16 avril 2016, un nouveau Bureau a été élu :

Président : Martin Willaume

Trésorière : Brigitte Chambolle

Trésorière adjointe : Myriam Barry

Secrétaire : Maelys Orellana

Secrétaire adjointe : Chloé Rabiet

S'IMPLIQUER AVEC PBI

Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter- associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent morale- ment ou politiquement.

En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

- Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

- Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France :

www.pbi-france.org